

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 381

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« dépendance »,

insérer le mot :

« énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision